Complétude du dossier de déclaration de candidatures

- Déclaration du responsable de liste - Imprimé

- Si la déclaration est déposée par une personne autre que le responsable de liste, joindre le mandat du responsable de liste habilitant le déposant (mandataire) à procéder aux démarches. Cette habilitation doit être revêtue des signatures du responsable de liste et du mandataire désigné.

- La liste des candidats à l'élection précisant la position de chaque candidat sur la liste.

- Déclarations individuelles de chacun des candidats dûment signées – Imprimé

- Copie d'une pièce d'identité pour chacun des candidats

- Attestations d'inscription sur une liste électorale pour chacun des candidats.

- Si un candidat est électeur dans une commune autre que celle où il se présente, le justificatif d'attache avec la commune au 1er janvier 2018 (attestation fiscale, acte notarié de propriété ou bail de location d'un immeuble d'habitation).

- S'il s'agit d'un candidat étranger européen, il devra produire :
  - Une attestation d'inscription sur la liste électorale complémentaire de la commune ou le justificatif de rattachement à la commune au 1er janvier 2018 (voir supra)
  - Une attestation sur l'honneur qu'il jouit de ses droits civils dans son pays d'origine

En outre, la couleur des bulletins de vote et le cas échéant l'emblème choisi par la liste devront obligatoirement être communiqués lors de la déclaration de candidature

A noter que les bulletins de vote doivent être obligatoirement imprimés au format **« Paysage »**

FORMAT PAYSAGE

↔

- **Bulletins comportant de 3 a 31 noms : 148 mm x 210 mm (format A5 paysage)**